



# GDS

## les Groupements de Défense Sanitaire

Les **GDS** sont des organisations agricoles qui se préoccupent de santé des troupeaux, d'hygiène animale, de biosécurité dans les élevages et de qualité sanitaire

### Un peu d'histoire :

Créés après la seconde guerre mondiale à l'initiative de Directeurs des Services Vétérinaires départementaux, les GDS répondaient à un besoin de l'administration : disposer de relais auprès des éleveurs pour mieux lutter contre les principales maladies animales de cette époque. Il s'agissait de maladies transmissibles à l'Homme, comme la tuberculose et la brucellose, ou de fléaux de l'élevage, comme la fièvre aphteuse.

Cette formule d'organisation collective s'est avérée efficace pour obtenir l'adhésion des éleveurs à des programmes sanitaires contraignants. Cela a conduit l'Etat, dès 1951, en accord avec les organisations agricoles, à aider à la promouvoir.

Par la suite, les GDS ont été associés à toutes les actions contre les « maladies légalement réputées contagieuses » des bovins, des moutons, des chèvres ou des porcs.

Au fil des années, ils ont développé leurs propres plans de lutte, notamment contre le varron (un parasite des bovins) et d'autres maladies ayant une importance économique pour l'élevage.

Ils ont également su mettre en place auprès des éleveurs des services d'hygiène comme la désinfection, la dératissage, le rainurage des sols glissants pour les animaux, ...

### L'action sanitaire ensemble

- ✓ **Les objectifs des GDS sont :**
  - d'agir pour protéger la santé publique en améliorant la santé animale
  - de contribuer à accroître le revenu des éleveurs en réduisant les coûts des maladies et de leurs traitements
  - de favoriser l'économie de l'élevage, la libre circulation des animaux et de leurs produits en participant à la garantie de leur qualité sanitaire
- ✓ **Les missions :**

dans chaque département, ils rassemblent les éleveurs

  - pour appuyer les services de l'Etat dans la réalisation des prophylaxies officielles
  - pour conduire des programmes collectifs d'assainissement et de maîtrise sanitaire
  - pour proposer aux éleveurs des services personnalisés dans les domaines de la santé animale, de l'hygiène, de la biosécurité et de la qualité sanitaire
- ✓ **Les ressorts : l'entraide et la mutualisation.** Les éleveurs adhérents des GDS se reconnaissent dans des valeurs profondément ancrées dans la société rurale comme la solidarité envers ceux dont les troupeaux sont touchés par la maladie et la volonté de ne laisser personne en arrière. Ils versent des cotisations qui permettent de mutualiser certains coûts d'analyses, de vaccination, d'abattage d'animaux infectés. Ils bénéficient également du soutien de collectivités territoriales, en particulier des Conseils Généraux.
- ✓ La plupart du temps, les GDS agissent en collaboration avec d'autres organisations. **Parmi leurs partenaires :** les Services Vétérinaires de l'Etat, les organisations des vétérinaires libéraux, les laboratoires départementaux d'analyse et l'ensemble des organisations agricoles techniques de l'élevage.

**En Rhône-Alpes, les GDS ce sont : plus de 95% des éleveurs de bovins, plus de 70% des éleveurs de chèvres ou de moutons, ainsi que des éleveurs de porcs, de volailles, de chevaux, des pisciculteurs et des apiculteurs.**

## Plus de 25 000 éleveurs adhérent aux GDS de Rhône-Alpes

- ✓ Les GDS sont des associations départementales auxquelles tout éleveur peut adhérer si il s'engage formellement à se conformer à la réglementation. Ils sont dirigés par des Conseils d'Administration composés en majorité d'éleveurs élus par les adhérents et auxquels participent des représentants des vétérinaires libéraux. Ils s'appuient sur un maillage serré d'éleveurs délégués locaux. Ils sont agréés par le Préfet.
- ✓ Pour mener à bien leurs missions, les GDS disposent d'un personnel salarié composé d'agents administratifs, de techniciens et techniciens supérieurs, d'ingénieurs et de vétérinaires - en tout une soixantaine de personnes en région Rhône-Alpes.
- ✓ Les GDS sont regroupés dans une fédération régionale, une fédération nationale (FNGDSB) et une fédération européenne (FESASS).

## Métiers et compétences

- Gestion administrative et informatique de données, de documents et de fichiers, conformément aux procédures de l'Etat ou à des cahiers des charges de démarches de qualité.
- Gestion de financements publics ou privés
- Relations avec les éleveurs, l'environnement de l'élevage, les services de l'Etat
- Compétence en matière sanitaire et zootechnique. Veille technique, scientifique et réglementaire. Communication et pédagogie : rédaction et diffusion de documents, plaquettes, articles de presse, bulletins d'information ; site internet ; Conception de modules et supports de formation.
- Interventions de biosécurité dans les élevages.

## Le champ d'action des GDS

### Lutte contre les épizooties majeures et prophylaxies collectives organisées par l'Etat :

- Information et sensibilisation des éleveurs
- Appui aux services vétérinaires pour l'organisation, la mise en œuvre et l'évaluation des opérations de prophylaxie obligatoires, relations avec les éleveurs, les laboratoires d'analyse, les vétérinaires
- Négociation des tarifs des actes vétérinaires obligatoires
- Aide mutualisée aux pertes sanitaires, aux mesures de dépistage et de prévention, avec le soutien financier des Conseils généraux
- Gestion par délégation des cheptels qualifiés vis-à-vis des maladies réputées contagieuses
- Edition de documents sanitaires officiels (attestations sanitaires à délivrance anticipée - ASDA)
- Maîtrise d'œuvre de programmes officiels de lutte contre certaines maladies
- Appui aux services de l'Etat lors de foyers d'épizooties majeures – dispositif ORSEC (préparation, biosécurité, abattage, désinfection ...)

### Activités propres :

- Formation, information, sensibilisation des éleveurs aux questions de santé
- Conception et mise en œuvre de plans de prophylaxie collective de maladies non réglementées par l'Etat
- Attribution, gestion et délivrance d'appellations sanitaires reconnues par l'Etat, en collaboration avec les organisations de vétérinaires libéraux et les laboratoires d'analyse dans le cadre de l'Association pour la Certification de la santé Animale en Elevage – ACERSA
- Appui technique sanitaire aux éleveurs - Aide mutualisée aux analyses et lors de pertes élevées dues à des maladies.
- Services individualisés aux éleveurs dans le champ de l'hygiène et de la biosécurité : désinfection, lutte contre les nuisibles, analyses d'eau,
- Bien être animal : diagnostic et conseil sur l'ambiance dans les bâtiments d'élevage, parage des onglons, rainurage des sols glissants, conseil en manipulation et contention des animaux ...